Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2014) **Heft:** 2029

Artikel: Développement économique quantitatif ou qualitatif? : L'acceptation de

l'initiative sur les salaires équitables renforcerait les structures de

l'économie

Autor: Ghelfi, Jean-Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012696

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Développement économique quantitatif ou qualitatif?

L'acceptation de l'initiative sur les salaires équitables renforcerait les structures de l'économie

Jean-Pierre Ghelfi - 09 mars 2014 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/25436

Pour le Conseil fédéral. economiesuisse et l'Usam, l'affaire est entendue. L'acceptation de l'initiative lancée par l'Union syndicale suisse «Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimums)» aurait des effets très négatifs sur le fonctionnement de l'économie. Les personnes les moins qualifiées ne seraient plus engagées par les entreprises, ce qui se traduirait par une augmentation du chômage. A quoi s'ajoutent les arguments traditionnels sur l'importance du partenariat social et le fait que l'Etat ne doit pas s'ingérer dans la détermination des salaires.

Est-ce aussi simple que cela? Les personnes concernées par les bas salaires, inférieurs aux 22 francs de l'heure revendiqués par l'initiative, sont surtout des hommes engagés dans l'agriculture et dans l'hébergement et la restauration, et des femmes non qualifiées.

Il ressort de la dernière enquête sur la structure des salaires (2010) que les branches dans lesquelles les salaires des femmes sans qualification sont inférieurs au minimum de 22 francs de l'heure sont devenues assez rares. Elles se concentrent pour l'essentiel dans les industries alimentaires, du textile, de l'habillement, du

cuir et du commerce de détail. Au total, quelque 350'000 personnes sont concernées, soit moins d'une personne active sur dix, qui gagnent en moyenne 19 francs de l'heure. L'écart avec la norme constitutionnelle proposée n'est donc pas considérable.

Processus dynamique

Pour analyser cette problématique, il ne faut pas adopter une vision statique n'importe quelle entreprise aura beau jeu d'affirmer qu'elle ne peut pas augmenter dans un délai rapide de 10% ou 20% les salaires qu'elle pratique. Il faut considérer l'économie comme un processus dynamique - sous l'effet de la concurrence, les entreprises doivent de manière quasi permanente améliorer les performances de leur outil de production (leur productivité), ce qui leur permet d'augmenter la rémunération de leur personnel.

Dit autrement, les professions qui aujourd'hui encore versent de bas salaires résultent d'une politique d'immigration de personnes sans qualification – qu'elle se soit produite durant les années de contingentement ou de libre circulation. Les entreprises concernées ont pu survivre jusqu'à présent parce qu'elles ont pu continuer d'engager des personnes qui recevaient de bas salaires. Si tel n'avait pas été le cas, ces

activités auraient disparu. Le recours à une main-d'œuvre bon marché a en quelque sorte dispensé les entreprises concernées d'améliorer leur productivité. Une telle option permet de conserver dans le pays des activités restées ou devenues peu rentables. Mais cela se fait au détriment de la modernisation des activités productives, et des rétributions du personnel qu'elles emploient.

Rien d'excessif

Imposer un salaire horaire minimum (brut) de 22 francs n'a pourtant rien d'excessif dans l'îlot de cherté qu'est la Suisse – et qui le restera compte tenu de la manière dont le Conseil national, avec l'appui des représentants syndicaux, a courageusement enterré le projet de révision de la loi sur les cartels (DP 1995).

Et c'est au surplus une excellente manière de lutter contre le *dumping* salarial, qui restera une préoccupation même si l'immigration devait cesser d'être «de masse». Non seulement les vérifications dans les entreprises et sur les chantiers en seront facilitées, mais on peut partir de l'idée que les employeurs helvétiques voudront recruter des gens disposant d'une formation minimale s'il leur est fait obligation de relever leur salaire.

A considérer aussi que la maind'œuvre sans qualification, qu'elle soit immigrée ou non, est plus fragile face aux aléas de la conjoncture économique. Elle constitue régulièrement une proportion nettement plus élevée de personnes au chômage que celles qui ont une formation. Quel sera le positionnement de l'UDC sur cette initiative? Lors des débats sur «l'immigration de masse», plusieurs de ses responsables ont mis en cause le modèle de développement quantitatif du pays – le gâteau augmente, mais pas la part que les salariés reçoivent. On

pourrait en déduire que ce parti devrait soutenir cette proposition. Rien n'est moins sûr cependant, tant l'UDC défend, lorsqu'il ne s'agit pas de ses propres textes, une ligne strictement libérale, très éloignée des préoccupations sociales de l'Union syndicale suisse.

La pensée économique toujours actuelle de Pierre Mendès France

«L'austérité contre l'emploi», une sélection de textes de Pierre Mendès France et Gabriel Ardant présentée et annotée par Christian Chavagneux, Alternatives économiques et Les petits matins, 2013, 100 pages

Jean-Daniel Delley - 08 mars 2014 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/25432

Pierre Mendès France est l'un des rares hommes politiques intéressé et surtout maîtrisant les mécanismes de l'économie. Relire ses écrits est tout à la fois éclairant et désespérant.

Eclairant parce qu'il montre, théoriquement et empiriquement, comment la rigueur budgétaire en temps de crise accélère le chômage et conduit à la déflation.

Désespérant car, quand bien même les faits lui ont donné raison dans les années 30 du siècle passé, l'obsession de l'équilibre budgétaire continue de dicter la conduite des gouvernements.

Le magazine Alternatives économiques poursuit la publication d'extraits de textes classiques de l'économie, toujours pertinents pour la compréhension du présent.

Domaine Public en a signalé quelques-uns (DP 1974 et 2007). Dernier volume en date, L'austérité contre l'emploi présente un choix tiré de l'ouvrage La Science économique et l'action, rédigé en collaboration avec Gabriel Ardant et édité en 1954 par l'Unesco.

PMF s'inscrit dans la ligne de Keynes. L'équilibre budgétaire convient aux périodes de prospérité. Par contre en situation de crise et de sousemploi persistant, une politique budgétaire vertueuse ne peut éviter les déficits. Pour relancer la demande, il faut tout à la fois pousser l'investissement et ponctionner les hauts revenus, augmenter les droits de succession et taxer les bénéfices non distribués des entreprises. Et pour abaisser les taux d'intérêt, il préconise l'émission de monnaie par l'achat de titres de la dette publique par la Banque centrale. Le contrôle et la régulation des banques, qu'il considère comme un service public, assurent la confiance des épargnants. Paul Krugman et Joseph Stiglitz ne disent rien d'autre aujourd'hui.

L'histoire économique corrobore l'analyse théorique. Roosevelt fit face à la grande crise qui débuta en 1929 par une politique monétaire favorisant la baisse du taux d'intérêt et une politique d'investissements publics à grande échelle alimentée par l'emprunt. Il mit en œuvre une régulation drastique des banques et introduisit une fiscalité fortement progressive. Résultats: une hausse des salaires et de la production industrielle et une baisse